

Paris, le 10 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE NOUVEL ENVIRONNEMENT DE L'ÉPARGNE RETRAITE EN FRANCE, UNE RÉVOLUTION ?

Une étude du Cercle de l'Épargne

Pour la première fois, les pouvoirs publics ont décidé de redessiner l'ensemble de la législation applicable à l'épargne retraite avec la loi PACTE. Tous les produits, bien souvent créés au fil de l'eau, sont concernés par la réforme qui poursuit quatre objectifs :

- la convergence des différents produits existants ;
- l'harmonisation des règles en vigueur notamment pour les sorties ;
- la transférabilité des produits ;
- la concurrence accrue entre les professionnels proposant des solutions d'épargne retraite avec un devoir de transparence plus important.

Après la promulgation de la loi PACTE, puis la publication de l'ordonnance et des textes réglementaires, durant l'été, la commercialisation du Plan d'Épargne Retraite (PER) débutera à compter du 1^{er} octobre prochain.

Le PER est avant tout une enveloppe juridique et fiscale qui rassemble plusieurs dispositifs de suppléments de retraite par capitalisation, le Plan d'Épargne Retraite Individuel, le Plan d'Épargne Retraite Entreprise collectif et le Plan d'Épargne Retraite Entreprise obligatoire. Il peut être également analysé à travers les modes d'alimentation par compartiment (versements volontaires, versements liés à l'épargne salariale et versements obligatoires).

L'épargne française se modèle ainsi de plus en plus autour d'enveloppes : l'assurance vie, le Plan d'Épargne en Actions (PEA), le Plan d'Épargne Retraite (PER) et l'épargne réglementée avec le Livret A comme navire amiral.

Le dispositif retenu en embrassant l'ensemble des produits existants apparaît assez complexe. La cohabitation de différentes fiscalités associées à plusieurs modes de sortie est une source de complexité.

L'étude réalisée par le Cercle de l'Épargne est un premier décryptage du nouveau Plan d'Épargne Retraite. Elle insiste sur les liens avec les anciens produits ainsi que sur la structuration des futurs PER.

Contacts presse :

Sarah Le Gouez
06 13 90 75 48
slegouez@cercledelepargne.fr